

CONSEIL MUNICIPAL**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****Séance du 06 avril 2022****OBJET : 08/2022****COMMISSION DE SUIVI DE SITE ATEMAX SOLEVAL : DESIGNATION DES MEMBRES POUR LA VILLE DE FOULAYRONNES**

		L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX LE SIX AVRIL à NEUF HEURES
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29	Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s'est réuni en Mairie, en session ordinaire
Présents :	21	M. Bruno DUBOS – Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Nadège GESSON-MAIRAL – Adjoints au Maire - ; Mme Monique LOREAU ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Bernard LAVERGNE ; Mme Francine BIGEY ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CREPIN ; Mme Christine CHABOT ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET ; M. Julien BOUILLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Philippe ASIN ; Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX ; M. Grégory NOEL – Conseillers municipaux
Absent (s)	5	Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Philippe ASIN ; Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX
Pouvoir (s)	3	Mme Marie LESCOU-GOURGUE à Mme Hélène DESHAIES ; Mme Bénédicte GUELFY à M. Francis CREPIN à Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Marie TOULET à M. Bruno.
Secrétaire de Séance :		M. Julien BOUILLOT
Date d'envoi de la convocation :		31 mars 2022

Expose

En application du décret n° 2012-189 du 7 février 2012, une commission de suivi de site a été mise en place pour le site ATEMAX SOLEVAL au Passage d'Agen

La commission a pour mission de créer un cadre d'échange et d'information entre les différents représentants des collèges énoncés à l'article 2 du décret du 7 février 2012, sur les actions menées par les exploitants, sous le contrôle des pouvoirs publics, en vue de prévenir les risques d'accidents majeurs que peuvent représenter les installations

La commission est associée à l'élaboration des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) et émet un avis sur les projets de plans.

L'article 2 du décret précité prévoit que les représentants du collège des élus et des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale soient associés à cette commission.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner, par délibération, les personnes siégeant au sein de ce collège.

**Le Conseil Municipal de Foulayronnes,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

-Nomme Monsieur Jean-François BUER, en qualité de représentant de la Mairie de Foulayronnes et Madame Michelle COMBA, en qualité de suppléante.

-Charge et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à signer tout document pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que
dessus**

**Pour extrait conforme,
Le Maire de Foulayronnes,**



Bruno DUBOS.